



Préfecture de la Drôme

Commune de CLANSAYES : Fiche synthétique descriptive des risques pour l'application de l'article L 125-5 I et II du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 06-0491 du 2 février 2006

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRn prescrit ou approuvé

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé

3 Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (Décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique)

La commune est située en **zone 1b** de sismicité faible

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Néant

5-Descriptif sommaire des risques

La commune de CLANSAYES est classée en zone de sismicité faible. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner d'importants dommages aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans les documents suivants : Norme AFNOR NF P 06-013, 06-013/A1; 06-014.